

Chambres d'accueil

DREAL Grand Est - Site de Strasbourg
14 rue Bataillon de Marche n°24 - 67200 STRASBOURG

Règlement intérieur

OBSERVATIONS GÉNÉRALES - RESPONSABILITÉS :

L'occupant doit prendre connaissance du présent règlement intérieur avant l'utilisation des lieux. Il est responsable de tous dommages causés par son comportement.

L'ASCE 67 se réserve le droit de résilier, sans préavis, la mise à disposition des chambres en cas de non-respect du présent règlement intérieur.

Les effets personnels ne sont pas garantis contre le vol, même s'il y a effraction. L'occupant devra au préalable souscrire une assurance villégiature auprès de son assurance qui le protégera contre le vol. Dans le cas d'accidents corporels ou de dégradations et/ou vol d'objets appartenant aux occupants, l'ASCE 67 décline toute responsabilité s'ils résultent de son fait ou d'un tiers. L'occupant garantit à l'ASCE 67 les dommages et accidents qui pourraient survenir de son fait à un tiers.

DESCRIPTION DES LOCAUX :

Les chambres d'accueil sont situées dans des locaux mis à la disposition de l'ASCE 67 par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Grand Est (DREAL Grand Est). Elles sont gérées et entretenues par des bénévoles, membres du comité directeur de l'association.

Ces locaux comprennent :

- au 1^{er} étage : 2 chambres d'accueil, 1 cuisine, 1 salle de bains, 1 WC, 1 couloir et une salle pour les activités de l'ASCE 67
- au 2^{ème} étage : 2 chambres d'accueil, 1 cuisine, 1 salle de bains, 1 WC, 1 couloir et 1 pièce pour les activités de l'ASCE 67

La cuisine, le lavabo de la salle de bain, le WC et le couloir sont communs aux occupants des chambres d'accueil et aux activités de l'ASCE 67.

AUTORISATION D'OCCUPATION - REMISE DES CLÉS :

Toute occupation des chambres n'est autorisée et valable **uniquement à titre professionnel** qu'après la délivrance d'une autorisation écrite de la part de l'ASCE 67 et après le versement d'une caution pour les séjours supérieurs à un mois. **L'adhésion à l'ASCE 67 est obligatoire.**

La durée maximale d'un séjour est de 3 mois pour les personnes nouvellement affectées ou mutées à Strasbourg et de 6 mois pour les stagiaires domiciliés hors du département du Bas-Rhin. La durée peut être réduite, au moment de l'inscription, en fonction du nombre de demandes. Sauf dispositions particulières, les clés et le badge sont à retirer et à rendre en fin de séjour (**pendant les heures d'ouverture de la DREAL**) à : [Cathie ELLES](#) (tél. 03 88 13 08 67).

MODALITÉS D'ACCÈS :

L'accès aux locaux se fait par badge par une porte indépendante des bureaux de la DREAL Grand Est.

OCCUPATION :

Il est interdit aux occupants des chambres, pour des raisons de sécurité, de recevoir de la visite dans les locaux de l'ASCE 67. En cas de manquement à cette règle, l'ASCE 67 se réserve le droit d'annuler la réservation sans délai.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR ET CAUTION :

- **20 €** pour une nuit - **25 €** pour deux nuits - **30 €** pour trois nuits - **8 €** par nuit à partir de quatre nuits

Cette participation sera réglée mensuellement pour des séjours supérieurs à un mois. Le montant total est calculé sans interruption du premier au dernier jour d'occupation des lieux.

Une caution de 100 € est demandée pour le séjour d'une durée d'un mois ou plus. Cette caution est destinée à régler toute dégradation du fait de malveillance ou de non-propreté et sera restituée totalement ou en partie, après constat d'état des lieux et au plus tard un mois après le départ.

En cas de perte, il sera facturé un forfait de 15 € pour le badge et/ou 15 € pour les clés.

ARRIVÉE :

Un état des lieux d'entrée sera établi en présence d'un membre du comité de l'ASCE67.

SÉJOUR :

Sont à la disposition de l'occupant des chambres d'accueil : la chambre, la salle de bains, les sanitaires, le couloir, la cuisine (cuisinière, réfrigérateur, vaisselle, etc...). Ces locaux et équipements sont à tenir en parfait état de propreté durant et au terme du séjour. Le matériel de nettoyage est à la disposition des occupants qui signaleront sans délai un manque de produits ou de matériel.

L'ASCE 67 met le linge de lit à la disposition de l'occupant. Pour les longs séjours, l'occupant prendra à sa charge son blanchissage. En fin de séjour, le lit sera défait et le linge de lit déposé sur le lit. Les serviettes de toilette, de table et les torchons de cuisine ne sont pas fournis par l'association.

Pendant chaque absence, même de courte durée, l'occupant devra veiller à la fermeture des portes et des fenêtres. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

WIFI ET UTILISATION D'INTERNET :

L'accès à Internet est libre. Cependant l'utilisateur s'engage à respecter la législation française et notamment :

- à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéos ;
- à ne pas utiliser de logiciels de téléchargements considérés comme illégaux sur le territoire français ;
- à ne pas consulter de sites portant atteinte à la dignité de la personne, présentant un caractère pédopornographique ou dégradant, incitant à la haine raciale, constituant une apologie du crime et de la violence ;
- à ne pas détourner, utiliser ou divulguer des messages électroniques et à ne pas installer de systèmes conçus pour réaliser de telles interceptions.

DÉPART :

Lors du départ, les locaux devront être rendus en parfait état de propreté. Tous les locaux seront nettoyés à la serpillière. Le réfrigérateur sera vidé et nettoyé. En cas de non-respect de ces consignes, la caution sera retenue en partie ou en totalité. Un état des lieux de sortie sera établi en présence d'un membre du comité de l'ASCE 67.

Dans votre intérêt et dans celui des autres, merci de respecter le règlement intérieur.